



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

संविधानसभा

Séance du Jeudi 27 Novembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatorze novembre et le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251127-D2025-11-6-3b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

**14 novembre 2025 et
21 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **37**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **8**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres absents : **10**

Objet : Association Solidarité Paysans de Basse-Normandie – Subvention 2025

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> <u>par le conseiller suppléant</u> : (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à</u> : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT

M. Benoît BALAIS

Mme Nathalie BOUILLARD

Mme Catherine CAILLY

M. Pascal DALIGAULT

M. Sylvain DELANGE

Mme Valérie DESQUESNE

Mme Najat LEMERAY

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD

PERIGNY

M. Jérémie MORU

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Manuel MACHADO

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L.5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					X
M. Denis JOUAULT					X
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER			M. Gilles PORQUET		
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU					X
M. Frédéric BROGNIART			M. Gilles FAUCON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* A donné pouvoir à : <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				X
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER				X	
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	37	0	8	6	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			37		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			45		

Mme Annie ROSSI, Vice-Présidente en charge des affaires financières, de la santé et de l'enseignement supérieur, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Solidarité Paysans de Basse-Normandie, située à Saint-Lô est une association qui accompagne les agriculteurs(rices) en difficulté dans leurs démarches juridiques, économiques, sociales...) sur tout le territoire de l'ex Basse-Normandie depuis 2006. L'association a accompagné 193 agriculteurs en 2024 dont cinq sur le territoire de la communauté de communes.

L'accompagnement de Solidarité Paysans Basse-Normandie a comme objectif de permettre aux agriculteurs adhérents de retrouver une autonomie :

- Soit en confortant leur activité agricole et en la sécurisant ;
- Soit en faisant une cessation d'activité dans les meilleures conditions possibles, permettant ainsi de rebondir sur un autre projet professionnel et/ou de projet de vie.

Par courrier en date du 19 décembre 2024 adressé à l'Intercom, l'Association « Solidarité Paysans Basse-Normandie » sollicite ainsi l'obtention d'une subvention.

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder, au titre de la compétence développement économique, une subvention d'un montant de 400 € à l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie pour l'année 2025, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2025.

VOTE

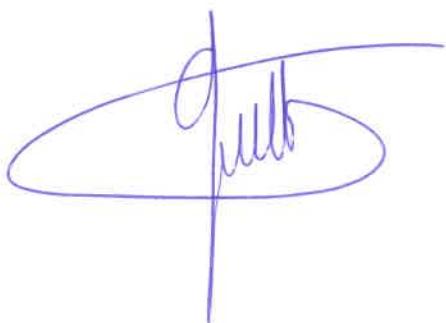
Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

